



## MODIFICATION DU CALENDRIER DE L'AMI « LE ROCHER DE MALENDURE »

Le calendrier de l'AMI a été modifié comme suit :

### 1- Calendrier

- Publication de l'AMI : **25 octobre 2024.**
- Date limite de dépôt des dossiers complets de manifestations d'intérêt : **28 février 2025.**
- Audition des candidats retenus à partir du : **31 mars 2025.**

### 2- Pièces à fournir

- Lettre de motivation du porteur ou des porteurs de projet dûment signée.
- Présentation du projet dans un document de 10 pages maximum annexes comprises, comprenant, à minima :
  - *Argumentaire sur le projet*
  - *Moyens mis en œuvre*
  - *Impacts économiques et sociaux du projet (retombées prévues)*
  - *Eventuels partenaires liés au projet*
  - *Données financières y compris la remise aux normes*
  - *Justificatif d'identité du porteur de projet (personne physique ou moral)*
- Des éléments visuels et/ou graphiques du projet en vue de l'exposition publique (perspectives, plans, photos, logo, maquettes, etc.)
- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

.....

Envoi des dossiers avant le 28 février 2025 à l'adresse mail suivante :

[yves.abdallah@ville-bouillante.fr](mailto:yves.abdallah@ville-bouillante.fr)

Un accusé de réception sera envoyé par mail dans les 24 heures à réception du dossier.  
Sans ce mail, considérez que votre dossier n'a pas été reçu.

#### **Contact**

Yves ABDALLAH

0690951758

Mail:yves.abdallah@ville-bouillante.fr

A Bouillante le 10 janvier 2024

Le Maire,

Thierry ABELLI

